

Département du Puy de Dôme
Communes d'OLBY

Règlement graphique
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 27 mai 2025

Zones et secteurs

- UG1 : secteur urbain en tissu ancien
- UG1c : secteur de confortement des voiries commerciales
- UG2 : secteur urbain en tissu contemporain
- UG2c : secteur de confortement des voiries commerciales
- UG3 : secteur de jardins viviers
- UE : zone d'activités industrielles et artisanales
- UX : zone d'activités compatibles avec la fonction résidentielle
- 1AU : zone à urbaniser ouverte à vocation mixte
- Ac : Zone agricole
- Al : secteur agricole à constructibilité limitée
- Al : secteur agricole inconstructible
- Am : secteur à vocation médicale (STECAL)
- Np : secteur naturel ordinaire
- Np : secteur naturel protégé
- Nf : secteur naturel avec activité forestière

Prescriptions

- Emplacement réservé et numéro
- Secteur avec interdiction de constructibilité
- Zone humide à protéger
- Plan d'eau de faible importance
- CAP sectorielle
- Réalisation d'espaces libres
- Changement de destination
- vérité commerciale à préserver
- Patrimoine paysager à protéger
- Élément de patrimoine bâti à protéger
- Petit patrimoine bâti à protéger
- Arbre à protéger
- Cône de vue à préserver
- Mur et muret à protéger / entretenir
- Haie bocagère à protéger / régénérer
- Région à protéger / régénérer

Autres informations

- Recul ou long des axes à grande circulation
- Plan d'eau d'importance

Liste des emplacements réservés

Numéro	Objet - Bénéficiaire	Superficie (m²)
1	Création de voie - Commune d'Olby	2140
2	Création de voie - Commune d'Olby	940
3	Espace vert public - Commune d'Olby	720
4a	Construction d'une STEU	1330
4b	Construction d'une STEU	490

IGN
Fond de plan : Cadastre 2024, DGNP - IGN 2022, IGN

